



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ELABORATION

du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de LA BOUILLE (76530)

Par arrêté n°PPVS-ML-N°17.220 du 11 octobre 2017, le Président de la Métropole Rouen Normandie a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LA BOUILLE (76530).

A cet effet, Monsieur Max MARTINEZ a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du lundi 30 octobre au lundi 04 décembre inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- à la Métropole Rouen Normandie du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 (le 108- allée François Mitterrand à Rouen)
- à la Mairie de La Bouille (76530) les lundis et jeudi de 15h00 à 18h et les mardis et vendredi de 15h à 17h30 (1, rue de la République 76530 La Bouille)

Le dossier est également consultable sur poste informatique à la mairie de La Bouille (76530) et sur Internet www.metropole-rouen-normandie.fr

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses éventuelles observations, sur les registres ouverts à cet effet à la Mairie de LA BOUILLE (76530) et au siège de la Métropole ou les adresser par écrit au siège de l'enquête à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur- Mairie de La Bouille -1 rue de la République 76530 La Bouille.

Le commissaire enquêteur sera présent à la Mairie de La Bouille (76530) pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le lundi 30 octobre 2017 de 14h30 à 17h30 (ouverture de l'enquête publique)
- le mercredi 22 novembre 2017 de 14h30 à 17h30
- le samedi 25 novembre 2017 de 9h30 à 12h30
- le lundi 4 décembre 2017 de 14h30 à 17h30 (clôture de l'enquête publique)

Toute personne souhaitant obtenir des informations complémentaires ou adresser ses observations pourra utilement s'adresser à la Métropole Rouen Normandie / Pôle de Proximité Val de Seine, auprès de Madame Martine LACONDE mël : martine.laconde@metropole-rouen-normandie.fr.

A l'issue de l'enquête publique, dans un délai d'un mois, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public et consultables en Mairie et au siège de la Métropole. A la suite de l'enquête, le Conseil Métropolitain sera amené à se prononcer sur l'élaboration du P.L.U.